



Comment éviter de payer la taxe habitation deux fois

Par **mariepopins27**, le **10/11/2013** à **13:36**

Bonjour à tous les internautes,

Voici mon problème: je quitte mon appartement le 7 décembre 2013 pour lequel j'ai trois mois de préavis et emménage de suite dans un nouvel appartement dans un autre département. On me dit que je devrais payer deux fois la taxe d'habitation est-ce vrai ? et si oui quelqu'un peut-il me dire comment je peux l'éviter.

Merci pour votre aide.

Cordialement

Mariepopins27

Par **JEAN S**, le **10/11/2013** à **14:37**

"on" est un âne

On paye la taxe d'habitation de l'adresse où on se trouve au 1 janvier

Donc vous paierez votre TA jusqu'au 31 décembre de l'endroit que vous quittez

puis au 1 janvier la nouvelle

La TA n'est pas au pro rata

Par **mariepopins27**, le **10/11/2013** à **16:10**

Bonjour Jean,

Je vous remercie pour votre réponse très rapide. Peut-être que je me suis mal exprimée mais le centre des impôt me dit que je paierais deux fois vu que j'aurais toujours les clés de l'ancien appartement jusqu'au mois de février 2014 fin du préavis.

Cldt

Par **pseudozut**, le **10/11/2013** à **19:11**

bonsoir,

si vous déménagez avant le 1er janvier, vous payerez la TH a votre nouvelle adresse

et si vous avez encore l'appartement en préavis au 1er janvier, redemandez aux impots des explications car si cet ancien appartement n'est pas loué au 1er janvier, vous avez bien 2 adresses mais 1 seule résidence principale

bonne soirée